

La seconde vie des églises



(1) « À vendre : chapelle au centre de Quimper en Bretagne, 900 m², 789 000 euros. » Ce genre de petite annonce, impensable il y a 50 ans, est de plus en plus fréquent. Dans les années 1970, 87% des Français se déclaraient catholiques et 20% allaient régulièrement à la messe. Aujourd'hui, ils ne sont plus qu'environ 60% à se déclarer catholiques et seulement 7% vont fréquemment à la messe. La plupart des églises sont donc désertes. Or, une église vide ne sert à rien. Il vaut mieux qu'elle soit achetée et transformée pour qu'elle puisse servir à d'autres choses.

(2) Ces transformations sont variées : une école de graphisme, un centre culturel, des logements sociaux, une galerie d'art, un club de boxe... On a même vu des églises

changées en bar ou en boîte de nuit. Il y a tout de même des limites : à 25 Étretat (Seine-Maritime), des promoteurs qui souhaitaient transformer une chapelle en baraque à frites, se sont vu refuser la vente. De plus, si l'édifice est classé aux 30 monuments historiques, le futur propriétaire ne peut pas modifier la façade, percer de nouvelles fenêtres ou agrandir les portes.

(3) Sur les 43 000 églises de France, 35 à peine 300 ont été vendues depuis 1905. « La situation n'est pas aussi dramatique que certains la décrivent, notamment lorsqu'ils disent que nos églises sont en danger », relativisait-on déjà en 2016 lors de la 40 conférence des évêques. 42 le phénomène s'accélère depuis plusieurs années. Il y a trop d'églises et pas assez de pratiquants pour les 45 remplir. Par exemple, dans le département de l'Orne, en Normandie, il y a 550 églises, alors que 150 suffiraient largement.

(4) Acheter une église, ça vous 50 intéresse ? Au sujet de celle proposée dans la petite annonce au début de cet article, l'agent immobilier a quelques suggestions : « L'ensemble pourrait se prêter à un 55 projet de restaurant, les 100 m² de sacristie pouvant être transformés en cuisine professionnelle. » Attention toutefois aux factures d'électricité, car chauffer une église coûte cher !

d'après Écoute, octobre 2020

Tekst 10 La seconde vie des églises

- 1p 40 Laquelle ou lesquelles des affirmations suivantes correspond(ent) au premier alinéa ?
- 1 Autrefois, il était inimaginable qu'un édifice religieux soit à vendre.
 - 2 Aujourd'hui, le nombre de Français qui fréquentent l'église a diminué.
- A la première
B la deuxième
C les deux
D aucune des deux
- 1p 41 Qu'est-ce qu'on lit au 2ème alinéa ?
- A À Étretat, on a transformé une chapelle en friterie.
B Dans la plupart des cas, le futur propriétaire a le droit de changer l'extérieur d'un édifice religieux.
C Il y a des limites aux transformations d'une église.
D Une église qui est classée monument historique ne peut pas être mise en vente.
- 1p 42 Choisissez le(s) mot(s) qui manque(nt) au 3ème alinéa.
- A Bref,
B Ensuite,
C Néanmoins,
D Voilà pourquoi
- 1p 43 Welk nadeel brengt het kopen van een kerk met zich mee volgens de laatste alinea?

Bronvermelding

Een opsomming van de in dit examen gebruikte bronnen, zoals teksten en afbeeldingen, is te vinden in het bij dit examen behorende correctievoorschrift.